

PROGRAMME LEADER HAUTE - LOIRE 2023-2027

Investissons aujourd'hui
dans la transition en Haute-Loire,
dessinons demain



PETR LAFAYETTE

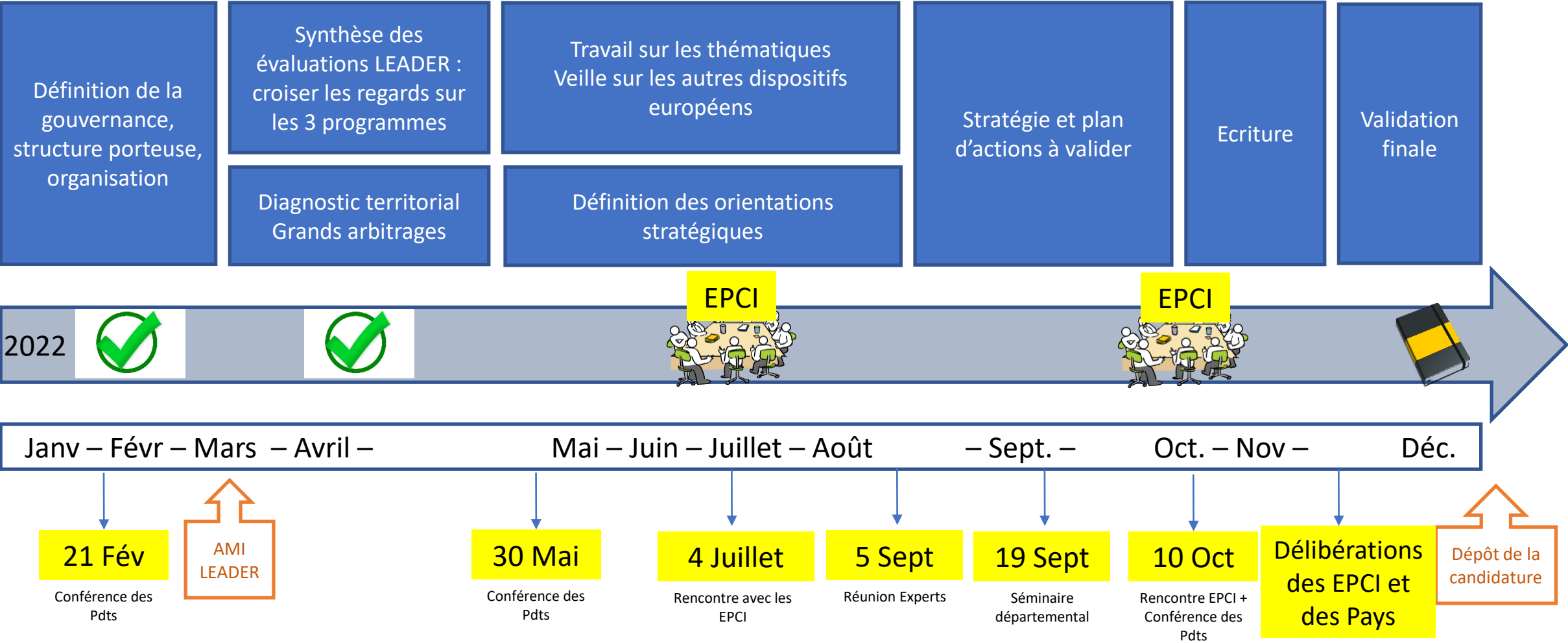


JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes

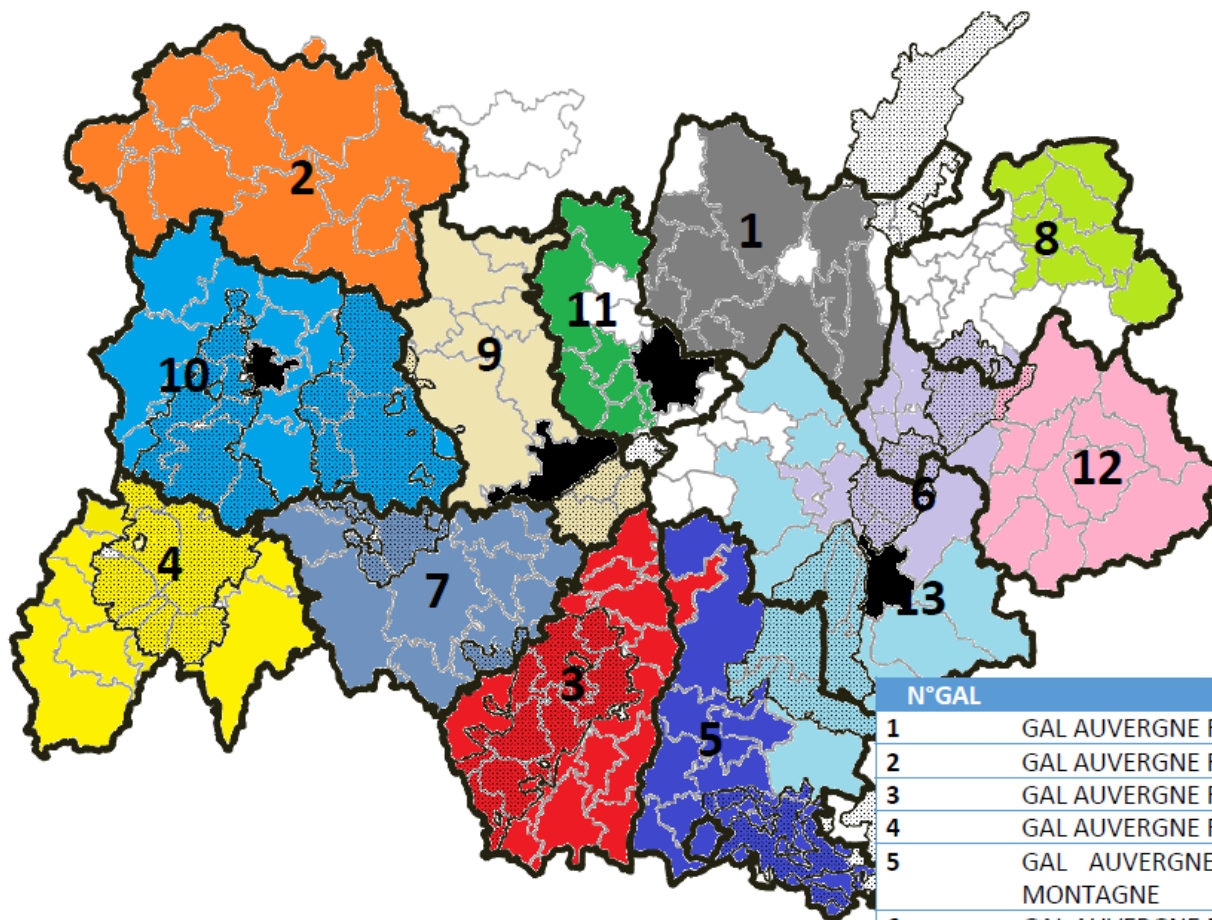


Infos au 02/10/2023

Processus de mise en place du LEADER Hte-Loire 23-27



13 GAL en Région AURA



N°GAL	Nom GAL 2023-2027
1	GAL AUVERGNE RHONE ALPES – AIN
2	GAL AUVERGNE RHONE ALPES - TERROIRS BOURBONNAIS
3	GAL AUVERGNE RHONE ALPES – ARDECHE
4	GAL AUVERGNE RHONE ALPES - CANTAL
5	GAL AUVERGNE RHONE ALPES - DROME ENTRE RHONE ET MONTAGNE
6	GAL AUVERGNE RHONE ALPES - ENTRE LACS ET MONTAGNES
7	GAL AUVERGNE RHONE ALPES - HAUTE LOIRE
8	GAL AUVERGNE RHONE ALPES – NORD DES ALPES
9	GAL AUVERGNE RHONE ALPES – LOIRE
10	GAL AUVERGNE RHONE ALPES - PUY DE DOME
11	GAL AUVERGNE RHONE ALPES – RHODANIEN
12	GAL AUVERGNE RHONE ALPES – TARENTEISE ARLYSERE MAURIENNE
13	GAL AUVERGNE RHONE ALPES - TERRES DE DAUPHINE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes
et l'Europe, partenaires de vos projets

AAP Sélection
lancé le **31/03/22**

Dépôt candidature
31/12/2022

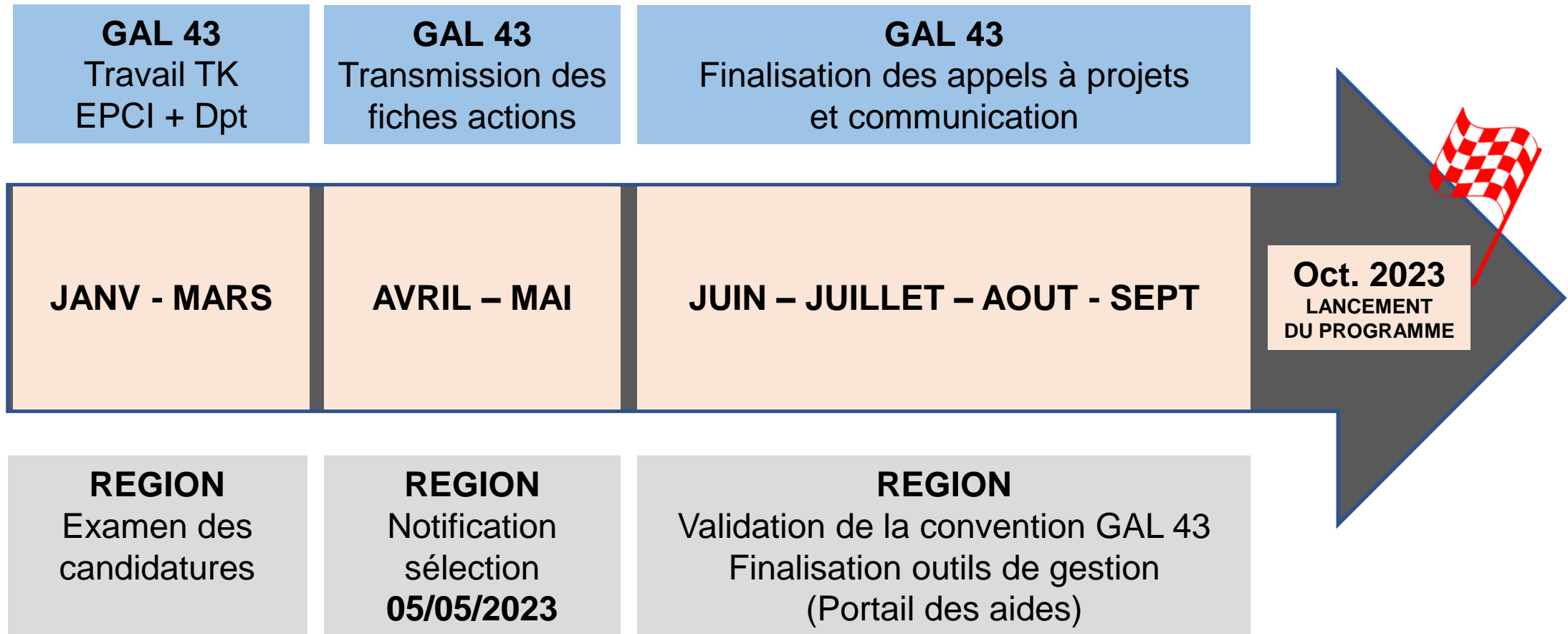
05/05/23 :
13 GAL sélectionnés

74,3 M€
à l'échelle régionale

9 975 728 €
pour le
GAL Haute-Loire

Baisse annuelle de **22%**
par rapport à **15-22**

Oct. 2023 => Lancement du programme





LANCEMENT DU PROGRAMME

CoProg
26/06
CP Région
30/06
28/07/23



Signature de la convention entre le GAL Haute Loire, la structure porteuse (SMPV) et la Région

OCTOBRE 2023



Dépôt des premiers projets via les interlocuteurs locaux

07/12/2023



1^{er} Comité de Programmation pour la sélection de projets

ORGANISATION DU PARTENARIAT

- Structure juridique porteuse du GAL HAUTE LOIRE = Pays du Velay
- Trois structures Pays engagées dans le pilotage et l'animation du GAL
- Une ingénierie dédiée à LEADER et optimisée = 3,5 ETP soit 4 agents

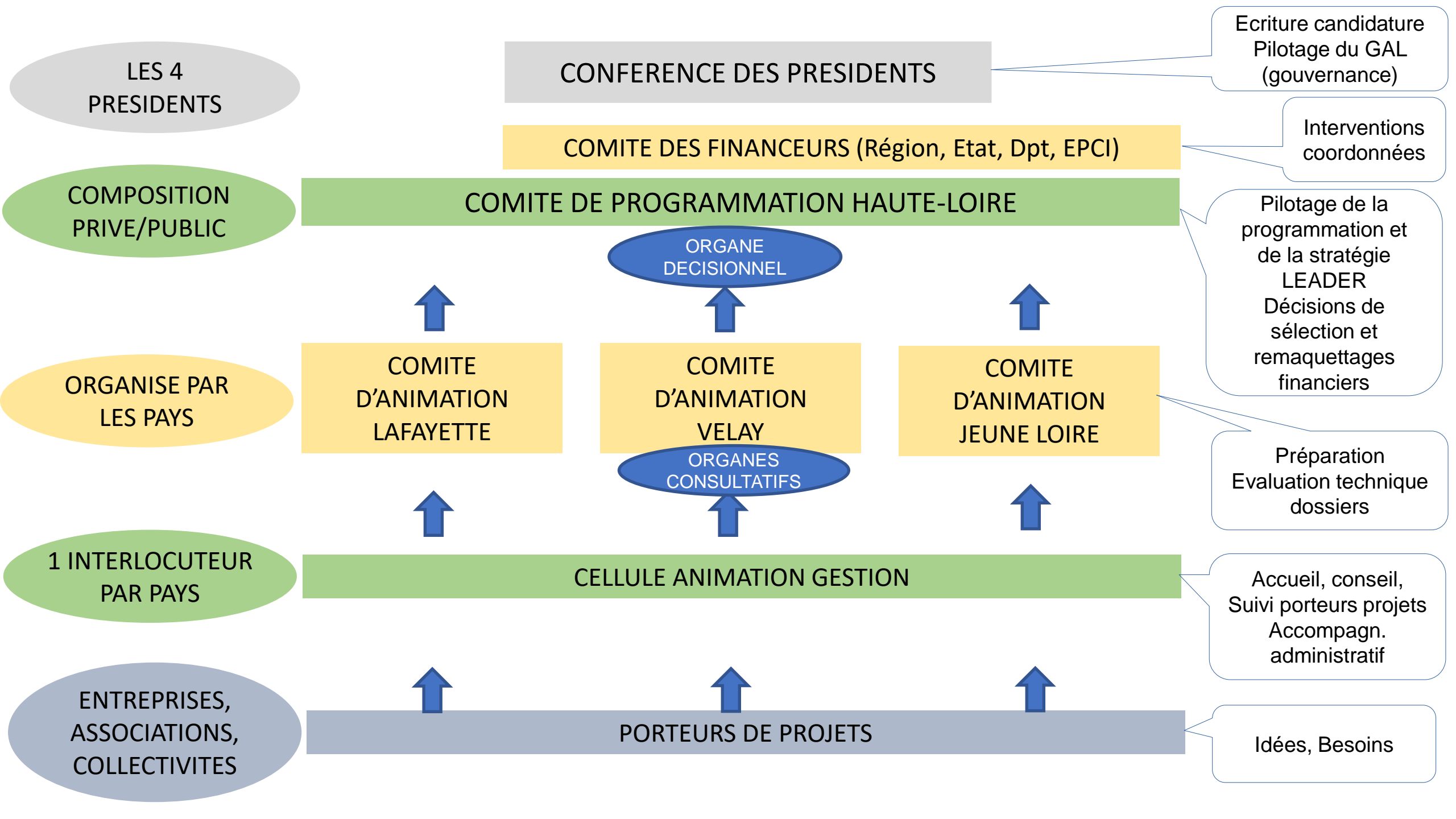


Stéphane SENEZE
Pays de Lafayette
04.71.77.28.30
s.seneze@haut-allier.com

Thomas FACQUEUR
Pays du Velay
06.86.82.50.18
leadervelay@gmail.com

Myriam SOUCHON
Pays de la Jeune Loire
04.71.66.29.05
leader@pays-jeuneloire.fr

1 animateur-gestionnaire
interlocuteur par Pays
dont 1 désigné
coordonnateur – référent
de l'autorité de gestion
Thomas FACQUEUR
+
1 gestionnaire-instructeur
Mutualisé
Françoise MALIGE



RAPPEL : ORIENTATIONS DE TRAVAIL

▶▶ Donner la **priorité aux investissements**

▶▶ Agir en faveur des **privés** : proposer des dispositifs d'aides spécifiques => LEADER « **en rupture** »

LEADER

+

LIGNE DEDIEE EPCI + DEPARTEMENT

▶▶ Accompagner les projets des **collectivités** en complémentarité avec d'autres financements => LEADER « **en complément** »

LEADER

+

ETAT *ou* REGION *ou* DEPARTEMENT

▶▶ Enjeu de la **transition écologique et énergétique** : Soutenir les investissements qui font baisser les charges de fonctionnement ou augmenter les recettes

LEADER 2023 -2027

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

GRANDS PRINCIPES D'INTERVENTION

- UN PROGRAMME POUR SOUTENIR PRINCIPALEMENT **DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT MATERIEL**
- UNE LIGNE DE PARTAGE STRICTE AVEC **LES AUTRES FONDS EUROPEENS** (FEADER, FEDER, FSE,...).
PAS DE CUMUL POSSIBLE SUR UNE MÊME DEPENSE
- UNE ENVELOPPE QUI SERA **REPARTIE EQUITABLEMENT** ENTRE LES 3 PAYS DE HAUTE-LOIRE

LEADER 2023 -2027

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

GRANDS PRINCIPES D'INTERVENTION

- UN TAUX D'INTERVENTION MAXIMUM DE **40%**
- PUBLICATION DE **11 « APPELS A PROJETS »** =
DEPOT DES DOSSIERS **AU FIL DE L'EAU**
- DEPOT **AVANT LE 31/12/2024** PUIS EVOLUTIONS ??
- DES PROJETS ÉLIGIBLES À PARTIR DE **20 000 € HT DE DÉPENSES**. 1 PROJET = 1 OPERATION = 1 DEMANDE PAR AAP

LEADER 2023 -2027

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

CRITERES DE SELECTION DES OPERATIONS

- **Empreinte économique** : Contribution du projet à faire baisser les charges de fonctionnement ou à générer des recettes et/ou de l'attractivité territoriale
- **Empreinte territoriale** : Intégration du projet dans une stratégie territoriale (Doc. de planification, Schéma départ., Tissu éco. local)
- **Empreinte environnementale** : Contribution à la transition écologique et énergétique (Optimisation des ressources, Consommation énergétique, Utilisation des ressources locales)

LEADER 2023 -2027

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

VOS 3 INTERLOCUTEURS LOCAUX



Stéphane SENEZE
Pays de Lafayette
04.71.77.28.30
s.seneze@haut-allier.com



Thomas FACQUEUR
Pays du Velay
06.86.82.50.18
leadervelay@gmail.com



Myriam SOUCHON
Pays de la Jeune Loire
04.71.66.29.05
leader@pays-jeuneloire.fr

3 AXES D'INTERVENTION

1

TERRITOIRE ATTRACTIF

Transformer le cadre de vie de manière durable

Cibles : collectivités



2

TERRITOIRE D'ACCUEIL

Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

Cibles : collectivités et entreprises



3

TERRITOIRE COMPETITIF

Accompagner la transition des entreprises

Cibles : entreprises majoritaires



Reste **975 728 €** pour la coopération et le fonctionnement du programme

Fiche Action n°1 / Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE
ATTRACTIF

AAP 1.1 : Reconquête du foncier et renaturation en centre-bourg

Enveloppe LEADER =
2 000 000 €



Opérations de reconversion de bâtiments vacants pour accueillir un service

Dépenses éligibles : travaux de rénovation

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 80 000 €



Opérations de création, rénovation et aménagement paysager d'espace public (embellissement, désimperméabilisation, renaturation)

Dépenses éligibles : travaux d'aménagement, pose et fourniture de mobilier urbain

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

✘ Sont inéligibles : frais d'acquisition, aménagement de parking, entretien et rénovation de voirie

Fiche Action n°1 / Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE
ATTRACTIF

AAP 1.2 : Innover en matière d'efficacité énergétique et de sobriété

**Enveloppe LEADER =
1 250 000 €**



Opérations de rénovation thermique de bâtiments publics

Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation

Cibles : communes uniquement

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 30 000 €



Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources

Dépenses éligibles : travaux et équipements nécessaires à l'autoconsommation (batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,...)

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 80 000 €

X Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur

Fiche Action n°1 / Transformer le cadre de vie de manière durable

TERRITOIRE
ATTRACTIF

AAP 1.3 : Favoriser les déplacements doux

Enveloppe LEADER =
1 250 000 €



Opérations de création, rénovation et aménagements d'infrastructures favorisant la mobilité bas carbone

Dépenses éligibles : aménagements cyclables d'intérêt local, stationnements vélo, cheminements doux

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 40 000 €



Création et développement d'outils et services numériques favorisant la mobilité bas carbone

Dépenses éligibles : prestations création site internet, application

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 40 000 €

 Sont inéligibles : aire de covoiturage, stationnement voiture, trottoir

Fiche Action n°2 /

Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE
D'ACCUEIL

AAP 2.1 : Développer une offre touristique durable

Enveloppe LEADER =
1 900 000 €



Développer et diversifier l'offre touristique

Dépenses éligibles : travaux et équipements des prestataires et sites touristiques, aménagements extérieurs, achat logiciels et applications numériques

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, PME, associations loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 80 000 €

Cofinancement EPCI + CD 43 + Région si PPN



Améliorer l'accueil des clientèles en proposant des services annexes

Dépenses éligibles : travaux et équipements des prestataires et sites touristiques, achat logiciels et applications numériques

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, établissements publics, PME, associations loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 80 000 €

- ✘ Sont inéligibles : hébergements touristiques, matériels destinés à la location, entretien et renouvellement balisage

Fiche Action n°2 /

Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE
D'ACCUEIL

AAP 2.2 : Animer et coordonner des réseaux d'acteurs

**Enveloppe LEADER =
250 000 €**



Opérations d'animation, de mise en réseau et de coordination des acteurs touristiques dans le cadre d'une filière (échelle supra EPCI)

Dépenses éligibles : prestation d'animation externalisée, études, conseils

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, MDDT, offices de tourisme, chambres consulaires

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 8 000 €

Plancher / Plafond de dépenses éligibles = 20 000 €

-  Sont inéligibles : création de produits touristiques, frais de communication, frais de formation, frais d'ingénierie interne

Fiche Action n°2 / Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique

TERRITOIRE
D'ACCUEIL

AAP 2.3 : Concevoir des événementiels fédérateurs

**Enveloppe LEADER =
100 000 €**



Conception d'événements nouveaux hors saison de dimension supra-communautaire visant à accroître la notoriété de la Haute-Loire

Dépenses éligibles : prestation d'animation externalisée, études, conseils, frais d'organisation de la première édition

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, associations loi 1901

Aide LEADER : mini 8 000 €, maxi 30 000 €

**Cofinancement EPCI si
association privée**



Sont inéligibles : les événementiels existants, frais d'ingénierie interne

Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

AAP 3.1 : Agir sur l'immobilier d'activité

**Enveloppe LEADER =
1 100 000 €**



Opérations de reconversion de locaux vacants / friches à vocation économique

Dépenses éligibles : travaux de rénovation et aménagements

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements, PME, SCI

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

**Cofinancement EPCI + Dept
si portage PME, SCI**

Dérogation LEADER < 250 m²

- X** Sont inéligibles : acquisitions immobilières, équipements, mobiliers, travaux éligibles au dispositif « TPE point de vente »

Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

TERRITOIRE
COMPETITIF

AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi

Enveloppe LEADER =
575 000 €



Création / Rénovation de logements locatifs

Dépenses éligibles : travaux de rénovation et aménagements

Cibles : collectivités territoriales et leurs groupements

Aide LEADER : si création 30 000 € le 1^{er} logement puis 10 000 € /logement jusqu'à 4
si réhab. 15 000 € le 1^{er} logement puis 10 000 € /logement jusqu'à 4



Améliorer les conditions de travail (accompagnement CARSAT, AIST, MSA, CDG)

Dépenses éligibles : travaux et aménagements, acquisition de matériels inscrits dans un plan d'action

Cibles : Collectivités, PME, SCI

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI

 Sont inéligibles : acquisition de véhicules, matériels d'occasion, création de bâtiments

Fiche Action n°3 / Accompagner la transition des entreprises

TERRITOIRE
COMPETITIF

AAP 3.3 : Soutenir l'innovation

Enveloppe LEADER =
575 000 €



Opérations de rénovation thermique de bâtiments à vocation économique

Dépenses éligibles : travaux d'isolation, huisseries, toiture, ventilation

Cibles : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 10 000 €

Cofinancement EPCI + CD 43



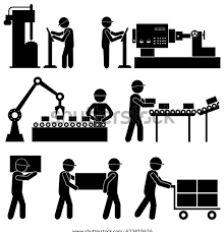
Opérations d'aménagements, de travaux, d'acquisition de matériels et d'équipements visant à rechercher de l'autonomie énergétique et l'optimisation des ressources

Dépenses éligibles : équipements nécessaires à l'autoconsommation (batteries, cuves de récupération de l'eau, renforcement de toitures,...)

Cible : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €

Cofinancement EPCI



Valoriser les ressources locales

Dépenses éligibles : aménagements, travaux, acquisition de matériels et équipements

Cibles : petites entreprises (<50 salariés <10 M€), association loi 1901

Aide LEADER : mini 6 400 €, maxi 40 000 €



Sont inéligibles : panneaux photovoltaïques + onduleurs, équipements production de chaleur, matériels d'occasion, acquisition de véhicules

Maquette financière prévi. LEADER Haute-Loire 23/27

FA N°1 Territoire attractif « Transformer le cadre de vie de manière durable »	AAP 1.1 : Reconquête du foncier et renaturation en centre-bourg	2 000 000 €	4 500 000 €
	AAP 1.2 : Innover en matière énergétique et de sobriété	1 250 000 €	
	AAP 1.3 : Favoriser les déplacements doux	1 250 000 €	
FA N°2 Territoire d'accueil « Accélérer l'attractivité par une diversification de l'offre touristique »	AAP 2.1 : Développer une offre touristique durable	Mixte P/P 1 900 000 € EPCI	2 250 000 €
	AAP 2.2 : Animer et coordonner un des réseaux d'acteurs	250 000 €	
	AAP 2.3 : Concevoir des événements fédérateurs	Mixte P/P 100 000 € EPCI	
FA N°3 Territoire compétitif « Accompagner la transition des entreprises »	AAP 3.1 : Agir sur l'immobilier d'activité	Mixte P/P 1 100 000 € EPCI	2 250 000 €
	AAP 3.2 : Améliorer les conditions d'emploi	Mixte P/P 575 000 € EPCI	
	AAP 3.3 : Soutenir l'innovation	Dpt 575 000 € EPCI	
FA N°4 Territoire ouvert « Coopération »		125 728 €	975 728 €
FA N°5 Territoire mobilisé « Animation Fonctionnement »		850 000 €	

Communication Porteurs de Projets



Programme Européen
LEADER HAUTE LOIRE
2023-2027



« Investissons aujourd'hui
dans la transition en Haute-
Loire, dessinons demain. »

Edition d'une newsletter régulière => Par mail

Diffusion du flyer à tous les partenaires

Sensibilisation des accompagnants (EPCI, Consul, AURA Ent, ...) => Réunion le 25 septembre 2023

Informations auprès des EPCI + Ingé 43

Comité des financeurs en novembre 2023

LEADER 2023 -2027

« Investissons aujourd'hui dans la transition en Haute-Loire, dessinons demain »

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE



Stéphane SENEZE
Pays de Lafayette
04.71.77.28.30
s.seneze@haut-allier.com



Thomas FACQUEUR
Pays du Velay
06.86.82.50.18
leadervelay@gmail.com



Myriam SOUCHON
Pays de la Jeune Loire
04.71.66.29.05
leader@pays-jeuneloire.fr

**A CONTACTER AVANT
TOUT DEPOT DE
DOSSIER**

Merci de votre participation...



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



PETR LAFAYETTE



JEUNE-LOIRE.fr
Au cœur d'Auvergne - Rhône-Alpes